GRAND CHARMONT

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 025-212502843-20240618-2024_42-DE

# ARRETE DU MAIRE N°2024 / 42

## PERMIS DE DETENTION PROVISOIRE DE CHIEN DE CATEGORIE 2 AGÉ DE MOINS D'UN AN

Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire de Grand-Charmont ;

- Vu le code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants, R.211-5 et suivants ;
- Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;
- Vu l'arrêté n°2009-2511-04421 du Préfet du Doubs en date du 25 novembre 2009, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;
- Considérant la demande de permis de détention présentée par M. EUVRARD Francis et l'ensemble des pièces afférentes ;

**DECIDE**

### *Article 1*

Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : **EUVRARD**
- Prénom : **Francis**
- Qualité : **Propriétaire de l'animal ci-après désigné**
- Date et lieu de naissance : **09/10/2002 à MONTBELIARD**
- Adresse ou domiciliation : **8 avenue des acacias, 25200 GRAND-CHARMONT**
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :
  - Nom : **CREDIT LYONNAIS**
  - Adresse : **BP 13013-ALIXAN 26958 VALENCE CEDEX 9**
  - Numéro de contrat : **3885596904**
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivré :
  - Le : **15/03/2024**
  - Par : **Cyno 25-70, 9 rue de la creuse, 70200 FREDERIC-FONTAINE**

### *Article 2*

Les caractéristiques du chien concerné par la présente autorisation sont les suivantes :

- Nom : **V'tyson**
- Race ou type : **Staffordshire terrier américain**
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif) : **2024011582-2024-1**
- Catégorie : **2ème**
- Date de naissance : **12/02/2024**
- Sexe : **Mâle**
- N° de puce : **250269610988822 le 13/04/2024**
- Vaccination antirabique :
  - Le : **04/06/2024**
  - Par : **Dr BARONE Anna-Lisa,** Clinique vétérinaire des chênes, 10 rue de l'église 25600 SOCHAUX
- Stérilisation (1ère catégorie) :
- Le : ------
- Par : ------

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 025-212502843-20240618-2024_42-DE

## *Article 3*

La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1 de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers ;
- De la vaccination antirabique du chien.

## *Article 4*

En cas de changement de commune de résidence, le titulaire du présent permis de détention devra le présenter à la mairie de son nouveau lieu de résidence.

## *Article 5*

Le numéro du présent permis ainsi que sa date de délivrance sont mentionnés sur le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné dans l'article 2.

## *Article 6*

Monsieur le Maire de Grand-Charmont certifie le caractère exécutoire du présent arrêté à compter de sa date de notification à l'intéressé identifié à l'article 1.

## *Article 7*

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de service de la Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bethoncourt

**Fait à GRAND-CHARMONT, le 18 juin 2024**
**Le Maire,**
**Jean-Paul MUNNIER.**

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Notifié à l'intéressé le :
Signature :

**Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication (ou notification si décision individuelle), en recommandé avec accusé de réception :**
**- soit par un recours gracieux, adressé au maire ;**
**- soit par un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**

**Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par le maire, à l'issue d'une période de deux mois.**